

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2795

17 novembre 2012

SOMMAIRE

ABV Invest S.A.	134138	Spazio S.A.	134140
Africell S.A.	134160	St. James's Place S.A.	134143
Avaalux Partners SC	134150	Synergy International Holding S.A.	134143
Aximo VI S.A.	134159	Tagus Properties S.à r.l.	134152
Capital Safety Group S.A.	134141	TDS S.A.	134154
CapSoleil S.à r.l., société de gestion de pa- trimoine familial (SPF)	134145	T.H. C O Jeux Automatiques S.à r.l.	134152
Dagon SPF S.A.	134154	The Baconian Company S.A.	134133
Davco S.A.	134157	Todi Bro. S.A.	134144
DD Holding S.à r.l.	134160	TOP Audit	134144
Digit S.A.H.	134137	Toulouse S.à r.l.	134153
Distrilux Limited	134131	Trans Route S.à r.l.	134154
Docksite	134140	Transtrend Fund Alliance	134153
Ducat SPF S.A.	134156	Trebeurden S.A.	134155
EYSD Limited and Partners SCS	134144	Triangulo SA	134155
GKS Invest Co. S.à r.l.	134148	Tropical Aquaculture Europe S.A.	134155
IK Investment Partners B S.à r.l.	134114	Truth Pol Investments Sàrl	134154
Logilux S.A.	134132	Twins Brothers Fashion Sàrl	134156
Macquarie European Rail Limited (Luxem- bourg Branch)	134139	U.A.I. (Luxembourg) III S.à r.l.	134157
Mastif MC Diamond	134131	U.A.I. (Luxembourg) Investment S.à r.l.	134143
Motorcycle Partners S.A.	134152	United Grain and Oil Holding S.A.-SPF ..	134158
Navistar International Luxembourg Sàrl	134133	United Investment Corporation Holding S.A.	134159
Oceanbreeze Charter S.A.	134153	UPS International Investments LLC S.C.S.	134159
PKF Abax Audit	134144	Ursula Von Siemens A.G.	134159
Plastiflex Participations S.A.	134155	Uschastok Corporation S.A.	134160
PO Participations S.A.	134132	VAM Managed Funds (Lux)	134160
RGC GP Co. S.à r.l.	134148	W.B.R.L. S.à r.l.	134156
Soparlux International S.A.	134140	Wine 1 s.à r.l.	134136

IK Investment Partners B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 166.962.

In the year two thousand twelve, on the eleventh of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "IK Investment Partners B S.à r.l.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, incorporated by deed enacted on January 18, 2012, R.C.S. Luxembourg number B 166 962 and which articles have not been yet amended.

The meeting is opened at 9 o'clock am, with Mrs. Catherine Desso, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Séverine Silvestro, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and the shareholder represented declares that it has had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agrees to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to replace the third paragraph of article 7 of the articles of association with a paragraph having the following content:

"In addition to the share capital, the Company may have free share premium or other reserve accounts, into which any premium paid on any share or class of shares or reserve allocated to any share or class of shares is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has economic rights calculated on the basis of their contributions, it being understood that an amount equal to any amount of share premium paid in relation to the issue of any share or class of shares or any amount of reserve allocated to any share or class of shares, shall be reserved and repaid to the holder of such share or class of shares, in case of a decision to repay or otherwise proceed with the reimbursement of such share premium or reserve. Any premium paid on any share or class of shares or reserve allocated to any share or class of shares at the time of incorporation of the Company, or upon any subsequent transfer as the case may be, will be allocated to the share or class of shares on which the premium or reserve was paid at such time".

2. Decision to create 10 (ten) classes of shares being Class A shares and 9 (nine) B sub-Classes of shares, being Classes B1 to B9 shares all with a par value of 1.-EUR (one euro).

3. Decision to convert the existing 12,500 (twelve thousand five hundred) shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) Class A Shares.

4. Decision to change the par value of the shares from 1.-EUR (one euro) to 0.10EUR (zero point ten euro).

5. Decision to increase the corporate capital by an amount of 34,380.-EUR (thirty four thousand three hundred eighty euros) so as to raise it from its current amount of 12,500.-EUR (twelve thousand five hundred euros) to 46,880.-EUR (forty six thousand eight hundred eighty euros) by the issue of a total of 343,800 (three hundred forty three thousand eight hundred) shares of Classes B1 to B9 with a nominal value of 0.10EUR (zero point ten euro) by contribution in cash and to be issued with a share premium of an aggregate amount of 3,369,240.-EUR (three million three hundred sixty nine thousand two hundred forty euros).-Subscription and payment of the new shares.

6. Decision to amend and to restate completely the articles of association.

7. Decision to elect a new manager, Mrs. Catherine Desso, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution:

The shareholder decides to replace the third paragraph of article 7 of the articles of association with a paragraph having the following content:

"In addition to the share capital, the Company may have free share premium or other reserve accounts, into which any premium paid on any share or class of shares or reserve allocated to any share or class of shares is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has economic rights calculated on the basis of their contributions, it being understood that an amount equal to any amount of share premium paid in relation to the issue of any share or class of shares or any amount of reserve allocated to any share or class of shares, shall be reserved and repaid to the holder

of such share or class of shares, in case of a decision to repay or otherwise proceed with the reimbursement of such share premium or reserve. Any premium paid on any share or class of shares or reserve allocated to any share or class of shares at the time of incorporation of the Company, or upon any subsequent transfer as the case may be, will be allocated to the share or class of shares on which the premium or reserve was paid at such time".

Second resolution:

The shareholder decides to create 10 (ten) classes of shares being Class A shares and 9 (nine) B sub-Classes of shares, being Classes B1 to B9 shares all with a par value of 1.-EUR (one euro).

Third resolution:

The shareholder decides to convert the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) Class A Shares.

Fourth resolution:

The shareholder decides to change the par value of the shares from 1.-EUR (one euro) to 0.10EUR (zero point ten euro).

Fifth resolution:

The shareholder decides to increase the subscribed capital of the Company by an amount of 34,380.-EUR (thirty four thousand three hundred eighty euros) so as to raise it from its current amount of 12,500.-EUR (twelve thousand five hundred euros) to 46,880.-EUR (forty six thousand eight hundred eighty euros) by the issue of a total of 343,800 (three hundred forty three thousand eight hundred) shares of Classes B1 to B9 with a nominal value of 0.10EUR (zero point ten euro) by contribution in cash, as follows:

343,800 (three hundred forty three thousand eight hundred) class B shares (the "Class B Shares");

Divided into 9 sub-classes:

- 38,200 (thirty eight thousand two hundred) class B1 shares (the "Class B1 Shares")
- 38,200 (thirty eight thousand two hundred) class B2 shares (the "Class B2 Shares"),
- 38,200 (thirty eight thousand two hundred) class B3 shares (the "Class B3 Shares"),
- 38,200 (thirty eight thousand two hundred) class B4 shares (the "Class B4 Shares"),
- 38,200 (thirty eight thousand two hundred) class B5 shares (the "Class B5 Shares"),
- 38,200 (thirty eight thousand two hundred) class B6 shares (the "Class B6 Shares"),
- 38,200 (thirty eight thousand two hundred) class B7 shares (the "Class B7 Shares"),
- 38,200 (thirty eight thousand two hundred) class B8 shares (the "Class B8 Shares"),
- 38,200 (thirty eight thousand two hundred) class B9 shares (the "Class B9 Shares"),

All Classes B1 to B9 Shares are subscribed and fully paid up, by contribution in cash and are issued with a share premium of an aggregate amount of 3,369,240.-EUR (three million three hundred sixty nine thousand two hundred forty euros).

The shareholder, INDUSTRI KAPITAL INTERNATIONAL LIMITED, a limited company, with registered office as at 3rd Floor, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA, Channel Islands resolves to accept the subscription of the new shares by:

Subscribers	Class B1 Shares	Class B2 Shares	Class B3 Shares	Class B4 Shares	Class B5 Shares	Class B6 Shares	Class B7 Shares	Class B8 Shares	Class B9 Shares
Detlef Dinsel	16,040	16,040	16,040	16,040	16,040	16,040	16,040	16,040	16,040
Anders Petersson	5,040	5,040	5,040	5,040	5,040	5,040	5,040	5,040	5,040
International Kapital									
Investment Partners Sarl	7,490	7,490	7,490	7,490	7,490	7,490	7,490	7,490	7,490
Stellaris AB	6,420	6,420	6,420	6,420	6,420	6,420	6,420	6,420	6,420
Comparsio AB	3,210	3,210	3,210	3,210	3,210	3,210	3,210	3,210	3,210
TOTAL	38,200	38,200	38,200	38,200	38,200	38,200	38,200	38,200	38,200

Intervention - Subscription - Payment

Therefore has intervened:

- Detlef Dinsel, with address at Isestrasse 117, 20149 Hamburg Germany, born on 14/01/1960 in Stuttgart, Germany
- Anders Petersson, with address at Haynstrasse 30, 20249, Hamburg Germany, born on 07/09/1972 in Landskrona, Sweden;
- International Kapital Investment Partners Sarl, with registered address at 15 rue Edward Steichen, inscribed at the Luxembourg Trade Registry under the number B 162 242;

- Stellaris AB, with registered address at 32, Orrspelvagen, 16766 Bromma Sweden, inscribed at the Swedish Trade Registry under the number 556706-4661;

- Comparsio AB, with registered address at Eriksgatan 11, 72460 Vasteras, Sweden, inscribed at the Swedish Trade Registry under the number 556892-0697

here all represented by Mrs. Catherine Dessoy, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

Who declared, in their here above capacity, to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Class B1 shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Detlef Dinsel	16,040	1,604.
Anders Petersson	5,040	504.
International Kapital Investment Partners Sarl	7,490	749.-
Stellaris AB	6,420	642.-
Comparsio AB	3,2	321.
	10	
TOTAL	38,200	3,820

Class B2 shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Detlef Dinsel	16,040	1,604.
Anders Petersson	5,040	504.
International Kapital Investment Partners Sarl	7,490	749.-
Stellaris AB	6,420	642.-
Comparsio AB	3,2	321.
	10	
TOTAL	38,200	3,820

Class B3 shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Detlef Dinsel	16,040	1,604.
Anders Petersson	5,040	504.
International Kapital Investment Partners Sarl	7,490	749.-
Stellaris AB	6,420	642.-
Comparsio AB	3,2	321.
	10	
TOTAL	38,200	3,820

Class B4 shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Detlef Dinsel	16,040	1,604.
Anders Petersson	5,040	504.
International Kapital Investment Partners Sarl	7,490	749.-
Stellaris AB	6,420	642.-
Comparsio AB	3,2	321.
	10	
TOTAL	38,200	3,820

Class B5 shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Detlef Dinsel	16,040	1,604.
Anders Petersson	5,040	504.
International Kapital Investment Partners Sarl	7,490	749.-
Stellaris AB	6,420	642.-
Comparsio AB	3,2 10	321.
TOTAL	38,200	3,820
Class B6 shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Detlef Dinsel	16,040	1,604.
Anders Petersson	5,040	504.
International Kapital Investment Partners Sarl	7,490	749.-
Stellaris AB	6,420	642.-
Comparsio AB	3,2 10	321.
TOTAL	38,200	3,820
Class B7 shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Detlef Dinsel	16,040	1,604.
Anders Petersson	5,040	504.
International Kapital Investment Partners Sarl	7,490	749.-
Stellaris AB	6,420	642.-
Comparsio AB	3,2 10	321.
TOTAL	38,200	3,820
Class B8 shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Detlef Dinsel	16,040	1,604.
Anders Petersson	5,040	504.
International Kapital Investment Partners Sarl	7,490	749.-
Stellaris AB	6,420	642.-
Comparsio AB	3,2 10	321.
TOTAL	38,200	3,820
Class B9 shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Detlef Dinsel	16,040	1,604.
Anders Petersson	5,040	504.
International Kapital Investment Partners Sarl	7,490	749.-
Stellaris AB	6,420	642.-

Comparsio AB	3,2	321.
	10	
TOTAL	38,200	3,820

All of the shares of Classes B1 to B9 have been fully paid up with a share premium of an aggregate amount of 3,369,240.-EUR (three million three hundred sixty nine thousand two hundred forty euros);

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 34,380.-EUR (thirty four thousand three hundred eighty euros) plus a share premium of 3,369,240.-EUR (three million three hundred sixty nine thousand two hundred forty euros) affected to the shares of Classes B1 to B9 as was certified to the undersigned notary.

Sixth resolution:

The shareholder decides to amend and to restate completely the articles of association as follows:

"Chapter I - Definitions

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles of Association, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association.

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company under Luxembourg GAAP as at the relevant Interim Account Date

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares.

Legal Reserve has the meaning given to it in article 15.

Shareholders means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles of Association, and Shareholder means any of them.

Shares means all the issued shares from time to time in the capital of the Company.

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Board of Managers taking and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Chapter II - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "IK Investment Partners B S.à r.l." which will be governed by the Laws and particularly by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law") as well as by the present Articles of Association.

The Company may be composed of one single Shareholder, owner of all the Shares, or several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as all transactions pertaining directly and indirectly to the administration, management, control and development of these participating interests.

In particular the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition by way of investment underwriting or option of securities and patents, to realize them by

way of sale transfer exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the Company has a participating interest or to third parties any support, loans, advances or guarantees.

The Company may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or movable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter III - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at 46,880.-EUR (forty six thousand eight hundred eighty euros) divided into 468,800 (four hundred sixty eight thousand eight hundred) Shares with a nominal value of 0.10EUR (zero point ten euro) each, which are divided into:

- 125,000 (one hundred twenty five thousand) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 343,800 (three hundred forty three thousand eight hundred) class B shares (the "Class B Shares");

Divided into 9 sub-classes:

- 38,200 (thirty eight thousand two hundred) class B1 shares (the "Class B1 Shares")
- 38,200 (thirty eight thousand two hundred) class B2 shares (the "Class B2 Shares"),
- 38,200 (thirty eight thousand two hundred) class B3 shares (the "Class B3 Shares"),
- 38,200 (thirty eight thousand two hundred) class B4 shares (the "Class B4 Shares"),
- 38,200 (thirty eight thousand two hundred) class B5 shares (the "Class B5 Shares"),
- 38,200 (thirty eight thousand two hundred) class B6 shares (the "Class B6 Shares"),
- 38,200 (thirty eight thousand two hundred) class B7 shares (the "Class B7 Shares"),
- 38,200 (thirty eight thousand two hundred) class B8 shares (the "Class B8 Shares"),
- 38,200 (thirty eight thousand two hundred) class B9 shares (the "Class B9 Shares"),

all of the shares of Classes B1 to B9 being subscribed and fully paid up;

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Law.

In addition to the share capital, the Company may have free share premium or other reserve accounts, into which any premium paid on any share or class of shares or reserve allocated to any share or class of shares is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has economic rights calculated on the basis of their contributions, it being understood that an amount equal to any amount of share premium paid in relation to the issue of any share or class of shares or any amount of reserve allocated to any share or class of shares, shall be reserved and repaid to the holder of such share or class of shares, in case of a decision to repay or otherwise proceed with the reimbursement of such share premium or reserve. Any premium paid on any share or class of shares or reserve allocated to any share or class of shares at the time of incorporation of the Company, or upon any subsequent transfer as the case may be, will be allocated to the share or class of shares on which the premium or reserve was paid at such time.

Art. 6. Shares.

Section 1. Shares Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Association and of the resolutions validly adopted by the Shareholder(s).

Section 2. Subscription and Transfer of Shares

Any Shareholder who subscribes to or otherwise acquires Shares must acquire a proportionate amount of each Class of Shares issued and then outstanding.

When the Company is composed of a single Shareholder, subject to the limitations contained in this Section, the single Shareholder may freely transfer its Shares.

When the Company is composed of several Shareholders, subject to the limitations contained in this Section, the Shares may be transferred freely amongst Shareholders but the Shares may be transferred to non-Shareholders only with the authorisation of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole Class of its own Shares followed by their immediate cancellation pursuant to Section 5 of this Article, no Shareholder shall sell or otherwise transfer its Shares of

any Class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring Shareholder's proportionate interest in each other Class of Shares then held by the transferring Shareholder.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 190 of the Law and 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Section 3. Profit Sharing

The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in Article 15 in any year in which the General Meeting resolves to make any distribution of dividends.

Section 4. Voting rights

Each Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

Section 5. Repurchase of Shares

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation a Class of Shares, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the Board of Managers and approved by the General Meeting, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class B9 Shares;
- (ii) Class B8 Shares;
- (iii) Class B7 Shares;
- (iv) Class B6 Shares;
- (v) Class B5 Shares;
- (vi) Class B4 Shares;
- (vii) Class B3 Shares;
- (viii) Class B2 Shares; and
- (ix) Class B1 Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting with respect to the Class of Shares to be redeemed, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Company may repurchase its Shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by the Law.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the Shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment of the Articles of Association, provided that (i) any reduction in the issued capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Section 5 of Article 6; (ii) any increase in the issued capital (a) shall be made proportionately to each Class of Shares then outstanding and (b) must result in each Shareholder holding a proportionate part of each Class of Shares then outstanding;

(iii) any subdivision of a Class of Shares into new Classes of Shares must result in each Shareholder of the former undivided Class of Shares holding a proportionate part of each new subdivided Class of Shares; and (iv) any combination or aggregation of Classes of Shares into a new Class of Shares must result in each Shareholder of the former Classes of Shares holding a proportionate part of the new, combined Class of Shares.

Chapter IV - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Meeting of managers shall be held mandatorily in the Grand Duchy of Luxembourg. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve an acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 9. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Chapter V - Shareholders' decisions

Art. 10. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

In case the company has issued several classes of shares and in case the resolution is to alter the respective rights of these shareholders, the resolution may only be adopted by the majority of the shareholders of each class owning at least three quarter of the share capital represented by such class.

Art. 11. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 30th of the month May, at 3.00 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Art. 12. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Company Act who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Chapter VI - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 13. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 14. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each Share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- first, upon discretionary proposal of the board of managers (i) in the event of circumstances to be determined by it and (ii) for an amount to be proposed by it, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distribution with respect to such year, then,
- the holders of Class B1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class B1 Shares held by them, then,
- the holders of Class B2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class B2 Shares held by them, then,
- the holders of Class B3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class B3 Shares held by them, then,
- the holders of Class B4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class B4 Shares held by them, then,

- the holders of Class B5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class B5 Shares held by them, then
- the holders of Class B6 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class B6 Shares held by them, then
- the holders of Class B7 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class B7 Shares held by them, then
- the holders of Class B8 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class B8 Shares, and then,
- the holders of Class B9 Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class B9 Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Section 5 of Article 6 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class B8 Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Law and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Manager(s) shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the Shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in Article 15 hereof.

Chapter VII - Applicable Law

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Seventh resolution:

The shareholder decides to elect a new manager, Mrs. Catherine Desso, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, born on December 14, 1963, in Namur, for an undetermined period.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand five hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 9.15 o'clock am.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onze octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "IK Investment Partners B S.à r.l.", ci-après «la Société», ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 18 janvier 2012, R.C.S. Luxembourg numéro B 166 962, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés. La séance est ouverte à 9 heures et présidée par Maître Catherine Desso, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich. La présidente prie le notaire d'acter que:

I. L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que l'associé représenté reconnaît avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision de remplacer le troisième paragraphe de l'article 7 des statuts par un paragraphe ayant le contenu suivant:

«En supplément du capital social, la Société pourra avoir des comptes de prime d'émission ou tous autres comptes de réserve, sur lesquels toute prime versée en rapport avec toute action ou catégorie d'actions ou toute réserve allouée à toute action ou catégorie d'actions est transférée et sur le solde desquels le(s) actionnaire(s) correspondant(s) ont des droits économiques calculés sur base de leurs apports, étant entendu que tout montant égal à la prime d'émission versée en rapport avec l'émission de toute action ou catégorie d'actions ou tout montant de réserve alloué à toute action ou catégorie d'actions sera réservé et remboursé au détenteur de ladite action ou catégorie d'actions en cas de décision de remboursement ou autre procédé de remboursement de ladite prime d'émission ou réserve. Toute prime d'émission payée sur toute action ou catégorie d'actions ou réserve allouée à toute action ou catégorie d'actions au moment de la constitution de la Société, ou sur toute cession ultérieure, le cas échéant, sera attribuée à l'action ou catégorie d'actions sur laquelle la prime d'émission ou la réserve a été payée à ce moment.»

2. Décision de créer 10 (dix) classes de parts sociales à savoir des parts sociales de classe A et 9 (neuf) sous-classes B étant les classes B1 à B9, toutes ayant une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune.

3. Décision de convertir les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe A.

4. Décision de modifier la valeur nominale des parts sociales de 1,-EUR (un euro) à 0.10EUR (dix cents d'euros).

5. Décision d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 34.380,-EUR (trente-quatre mille trois cent quatre-vingts euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) à 46.880,-EUR (quarante-six mille huit cent quatre-vingts euros) par l'émission de 343.800 (trois cent quarante-trois mille huit cents) nouvelles parts sociales de classes B1 à B9 d'une valeur nominale de 0.10EUR (dix cents d'euros) chacune, par apport en numéraire à émettre avec une prime d'émission d'un montant global de 3.369.240,-Euro (trois millions trois cent soixante-neuf mille deux cent quarante euros).-Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

6. Modification subséquente et refonte complète des statuts.

7. Décision d'élire un nouveau membre du conseil de gérance, Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé décide de remplacer le troisième paragraphe de l'article 7 des statuts par un paragraphe ayant le contenu suivant:

«En supplément du capital social, la Société pourra avoir des comptes de prime d'émission ou tous autres comptes de réserve, sur lesquels toute prime versée en rapport avec toute action ou catégorie d'actions ou toute réserve allouée à toute action ou catégorie d'actions est transférée et sur le solde desquels le(s) actionnaire(s) correspondant(s) ont des droits économiques calculés sur base de leurs apports, étant entendu que tout montant égal à la prime d'émission versée en rapport avec l'émission de toute action ou catégorie d'actions ou tout montant de réserve alloué à toute action ou catégorie d'actions sera réservé et remboursé au détenteur de ladite action ou catégorie d'actions en cas de décision de remboursement ou autre procédé de remboursement de ladite prime d'émission ou réserve. Toute prime d'émission payée sur toute action ou catégorie d'actions ou réserve allouée à toute action ou catégorie d'actions au moment de la constitution de la Société, ou sur toute cession ultérieure, le cas échéant, sera attribuée à l'action ou catégorie d'actions sur laquelle la prime d'émission ou la réserve a été payée à ce moment.»

Deuxième résolution:

L'associé décide de créer 10 (dix) classes de parts sociales à savoir des parts sociales de classe A et 9 (neuf) sous-classes B de parts sociales étant les classes B1 à B9, toutes ayant une valeur nominale de 1,-à EUR (un euro) chacune.

Troisième résolution:

L'associé décide de convertir les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe A.

Quatrième résolution:

L'associé décide de modifier la valeur nominale des parts sociales de 1,-EUR (un euro) à 0,10EUR (dix cents d'euros).

Cinquième résolution:

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 34.380,-EUR (trente-quatre mille trois cent quatre-vingts euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) à 46.880,-EUR (quarante-six mille huit cent quatre-vingts euros) par l'émission de 343.800 (trois cent quarante-trois mille huit

cents) nouvelles parts sociales de classes B1 à B9 d'une valeur nominale de 0,10EUR (dix cents d'euros) chacune, par apport en numéraire comme suit:

343.800 (trois cent quarante-trois mille huit cents) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B");

Divisées en 9 sous-classes:

- 38.200 (trente-huit mille deux cent) parts sociales de classe B1 (les "Parts Sociales de Classe B1"),
- 38.200 (trente-huit mille deux cent) parts sociales de classe B2 (les "Parts Sociales de Classe B2"),
- 38.200 (trente-huit mille deux cent) parts sociales de classe B3 (les "Parts Sociales de Classe B3"),
- 38.200 (trente-huit mille deux cent) parts sociales de classe B4 (les "Parts Sociales de Classe B4"),
- 38.200 (trente-huit mille deux cent) parts sociales de classe B5 (les "Parts Sociales de Classe B5"),
- 38.200 (trente-huit mille deux cent) parts sociales de classe B6 (les "Parts Sociales de Classe B6"),
- 38.200 (trente-huit mille deux cent) parts sociales de classe B7 (les "Parts Sociales de Classe B7"),
- 38.200 (trente-huit mille deux cent) parts sociales de classe B8 (les "Parts Sociales de Classe B8"),
- 38.200 (trente-huit mille deux cent) parts sociales de classe B9 (les "Parts Sociales de Classe B9"),

Toutes les Classes de B1 à B9 sont souscrites et libérées intégralement en numéraire et sont émises avec une prime d'émission d'un montant total de 3.369.240,-Euro (trois millions trois cent soixante-neuf mille deux cent quarante euros).

L'associé, INDUSTRI KAPITAL INTERNATIONAL LIMITED, ayant son siège social au 3^{me} étage, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3RA, décide d'admettre à la souscription les nouvelles parts sociales comme suit:

Souscripteurs	Parts sociales de classe B1	Parts sociales de classe B2	Parts sociales de classe B3	Parts sociales de classe B4	Parts sociales de classe B5	Parts sociales de classe B6	Parts sociales de classe B7	Parts sociales de classe B8	Parts sociales de classe B9
Detlef Dinsel	16.040	16.040	16.040	16.040	16.040	16.040	16.040	16.040	16.040
Anders Petersson	5.040	5.040	5.040	5.040	5.040	5.040	5.040	5.040	5.040
International Kapital									
Investment Partners Sarl	7.490	7.490	7.490	7.490	7.490	7.490	7.490	7.490	7.490
Stellaris AB	6.420	6.420	6.420	6.420	6.420	6.420	6.420	6.420	6.420
Comparsio AB	3.210	3.210	3.210	3.210	3.210	3.210	3.210	3.210	3.210
TOTAL	38.200	38.200	38.200	38.200	38.200	38.200	38.200	38.200	38.200

Intervention - Souscription - Paiement

Dès lors sont intervenues:

- Detlef Dinsel, domicilié à Isestrasse 117, 20149 Hamburg Allemagne, né le 14/01/1960 à Stuttgart, Allemagne;
- Anders Petersson, domicilié à Haynstrasse 30, 20249, Hamburg, Allemagne, né le 7 septembre 1972 à Landskrona, Suède;
- International Kapital Investment Partners Sarl, ayant son siège social à 15 rue Edward Steichen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162 242;
- Stellaris AB, ayant son siège social à 32, Orrspelvagen, 16766 Bromma, Suède, inscrite au registre de commerce suédois sous le numéro 556706-4661;
- Comparsio AB, ayant son siège social à Eriksgatan 11, 72460 Vasteras, Suède, inscrite au registre de commerce suédois sous le numéro 556892-0697

Ici représentées par Maître Catherine Dessoy, prénommée, en vertu d'une procuration sous-seing privé;

Qui ont déclaré souscrire les nouvelles parts sociales et les libérer intégralement par paiement en numéraire comme suit:

Parts Sociales de Classe B1:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Detlef Dinsel	16.040	1.604,-
Anders Petersson	5.040	504,-
International Kapital Investment Partners Sarl	7.490	749,-
Stellaris AB	6.420	642,-
Comparsio AB	3.210	321,-
TOTAL	38.200	3.820

Parts Sociales de Classe B2:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Detlef Dinsel	16.040	1.604,-
Anders Petersson	5.040	504,-
International Kapital Investment Partners Sarl	7.490	749,-
Stellaris AB	6.420	642,-
Comparsio AB	3.210	321,-
TOTAL	38.200	3.820

Parts Sociales de Classe B3:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Detlef Dinsel	16.040	1.604,-
Anders Petersson	5.040	504,-
International Kapital Investment Partners Sarl	7.490	749,-
Stellaris AB	6.420	642,-
Comparsio AB	3.210	321,-
TOTAL	38.200	3.820

Parts Sociales de Classe B4:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Detlef Dinsel	16.040	1.604,-
Anders Petersson	5.040	504,-
International Kapital Investment Partners Sarl	7.490	749,-
Stellaris AB	6.420	642,-
Comparsio AB	3.210	321,-
TOTAL	38.200	3.820

Parts Sociales de Classe B5:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Detlef Dinsel	16.040	1.604,-
Anders Petersson	5.040	504,-
International Kapital Investment Partners Sarl	7.490	749,-
Stellaris AB	6.420	642,-
Comparsio AB	3.210	321,-
TOTAL	38.200	3.820

Parts Sociales de Classe B6:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Detlef Dinsel	16.040	1.604,-
Anders Petersson	5.040	504,-
International Kapital Investment Partners Sarl	7.490	749,-
Stellaris AB	6.420	642,-

Comparsio AB	3.21 0	321,
TOTAL	38.200	3.820
Parts Sociales de Classe B7:		
Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Detlef Dinsel	16.040	1.604,-
Anders Petersson	5.040	504,-
International Kapital Investment Partners Sarl	7.490	749,-
Stellaris AB	6.420	642,-
Comparsio AB	3.21 0	321,
TOTAL	38.200	3.820
Parts Sociales de Classe B8:		
Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Detlef Dinsel	16.040	1.604,-
Anders Petersson	5.040	504,-
International Kapital Investment Partners Sarl	7.490	749,-
Stellaris AB	6.420	642,-
Comparsio AB	3.21 0	321,-
TOTAL	38.200	3.820
Parts Sociales de Classe B9:		
Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Detlef Dinsel	16.040	1.604,-
Anders Petersson	5.040	504,-
International Kapital Investment Partners Sarl	7.490	749,-
Stellaris AB	6.420	642,-
Comparsio AB	3.21 0	321,-
TOTAL	38.200	3.820

Toutes les Parts Sociales de Classes B1 à B9 sont libérées intégralement en numéraire et sont émises avec une prime d'émission d'un montant global de 3.369.240,-Euro (trois millions trois cent soixante-neuf mille deux cent quarante euros);

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 34.380,-EUR (trente-quatre mille trois cent quatre-vingts euros) plus une prime d'émission d'un montant global de 3.369.240,-Euro (trois millions trois cent soixante-neuf mille deux cent quarante euros) affectée aux Parts Sociales de Classes B1 à B9, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Sixième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé décide de modifier les statuts et de procéder à une refonte complète de ces derniers afin de leur donner la teneur suivante:

«Chapitre I^{er} - Définitions

Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient droit aux distributions de dividendes conformément à ces Statuts, augmenté par (i) toutes les réserves librement distribuables (incluant, afin d'éviter tout doute, la réserve du compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant le montant de la diminution du capital et de la réduction de la Réserve Légale relative au rachat et à l'annulation d'une classe de parts sociales, mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées), et de (ii) toutes sommes devant être placées dans un compte de réserve conformément à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés

commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi») ou à ces Statuts, chaque fois tel qu'indiqué dans les Comptes Intérimaires, afin que:

AA= (NP+ P+ CR) -(L+ LR)

Par laquelle:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés)

P = toute réserve librement distribuable (incluant la réserve de compte de prime d'émission)

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale relative à l'annulation d'une classe de parts sociales

L = les pertes (incluant les pertes reportées)

LR = toutes sommes devant être placées dans un compte de réserve conformément à la Loi ou à ces Statuts

Valeur d'Annulation par Part Sociale doit être calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation devant être appliqué à la classe de parts sociales devant être rachetée et annulée par le nombre de parts sociales émises dans cette classe de parts sociales;

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société établis en vertu des PCGR luxembourgeois à la Date des Comptes Intérimaires

Date des Comptes Intérimaires signifie la date n'excédant pas huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation d'une classe de parts sociales;

Réserve Légale a la signification donnée dans l'article 15;

Associés (Shareholders) désigne une personne détenant des parts sociales ou au profit de laquelle des parts sociales sont cédées ou émises à une date donnée (à l'exclusion de la Société) conformément aux dispositions des Statuts,

Associé désigne l'un d'entre eux;

Parts Sociales (Shares) désigne l'ensemble des Parts Sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée;

Montant Total de l'Annulation désigne le montant déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, approuvé par l'assemblée générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total de l'Annulation doit être inférieur ou égal à la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la classe de parts sociales sauf décision contraire de l'assemblée générale de la manière prévue pour une modification des Statuts, sous réserve toutefois que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible.

Chapitre II - Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «IK Investment Partners B S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la Loi, ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»). La Société peut être composée d'un seul Associé détenteur de toutes les Parts Sociales ou de plusieurs Associés sans toutefois excéder 40 (quarante) Associés.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ainsi que toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse et aux tiers tous concours, prêts avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une Assemblée Générale extraordinaire des Associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du Gérant/Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Chapitre III - Capital social et Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 46.880,-EUR (quarante six mille huit cent quatre vingt euros) représenté par 468.800 (quatre cent soixante huit mille huit cents) Parts Sociales entièrement souscrites et libérées d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix cents d'euros) chacune, divisées en:

- 125.000 (cent vingt cinq mille) Parts Sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A») d'une valeur nominale de 0.10 EUR (dix cents d'euros) toutes souscrites et intégralement libérées;

- 343.800 (trois cent quarante trois mille huit cent) Parts Sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);

Divisé en 9 sous-classes:

- 38.200 (trente huit mille deux cents) Parts Sociales de classe B1 (les «Parts Sociales de Classe B1»);

- 38.200 (trente huit mille deux cents) Parts Sociales de classe B2 (les «Parts Sociales de Classe B2»);

- 38.200 (trente huit mille deux cents) Parts Sociales de classe B3 (les «Parts Sociales de Classe B3»);

- 38.200 (trente huit mille deux cents) Parts Sociales de classe B4 (les «Parts Sociales de Classe B4»);

- 38.200 (trente huit mille deux cents) Parts Sociales de classe B5 (les «Parts Sociales de Classe B5»);

- 38.200 (trente huit mille deux cents) Parts Sociales de classe B6 (les «Parts Sociales de Classe B6»);

- 38.200 (trente huit mille deux cents) Parts Sociales de classe B7 (les «Parts Sociales de Classe B7»);

- 38.200 (trente huit mille deux cents) Parts Sociales de classe B8 (les «Parts Sociales de Classe B8»);

- 38.200 (trente huit mille deux cents) Parts Sociales de classe B9 (les «Parts Sociales de Classe B9»);

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales seront identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi.

En supplément du capital social, la Société pourra avoir des comptes de prime d'émission ou tous autres comptes de réserve, sur lesquels toute prime versée en rapport avec toute action ou catégorie d'actions ou toute réserve allouée à toute action ou catégorie d'actions est transférée et sur le solde desquels le(s) actionnaire(s) correspondant(s) ont des droits économiques calculés sur base de leurs apports, étant entendu que tout montant égal à la prime d'émission versée en rapport avec l'émission de toute action ou catégorie d'actions ou tout montant de réserve alloué à toute action ou catégorie d'actions sera réservé et remboursé au détenteur de ladite action ou catégorie d'actions en cas de décision de remboursement ou autre procédé de remboursement de ladite prime d'émission ou réserve. Toute prime d'émission payée sur toute action ou catégorie d'actions ou réserve allouée à toute action ou catégorie d'actions au moment de la constitution de la Société, ou sur toute cession ultérieure, le cas échéant, sera attribuée à l'action ou catégorie d'actions sur laquelle la prime d'émission ou la réserve a été payée à ce moment.

Art. 6. Parts Sociales.

Section 1. Parts Sociales

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

La propriété d'une ou de plusieurs Parts Sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'Associé unique ou des Associés.

Section 2. Souscription et transfert des Parts Sociales

Tout Associé qui souscrit ou autrement acquiert des Parts Sociales doit acquérir un montant proportionnel de chaque classe de Parts Sociales émises et en circulation.

Les cessions ou transmissions de Parts Sociales détenues par l'Associé unique sont libres, si la Société a un Associé unique. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés, si la Société a plusieurs Associés, sous réserve des dispositions de la présente section.

Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés que moyennant l'agrément des Associés représentant les trois quarts du capital social.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter une classe entière de ses propres Parts Sociales suivi de leur annulation immédiate conformément à la Section 5 du présent article, et nonobstant toute autre disposition des présentes, aucun Associé ne peut vendre ou autrement transférer ses Parts Sociales d'une classe à toute personne, sans en même temps vendre ou transférer à une telle personne une quote-part proportionnelle dans chaque classe de Parts Sociales alors détenues par l'Associé cédant.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Section 3. Bénéfices

Les bénéfices que la Société peut décider de reverser seront répartis comme décrit à l'article 15, durant n'importe quelle année au cours de laquelle l'Assemblée Générale décidera de faire toute distribution de dividendes.

Section 4. Droits de vote

Chaque part sociale confère à son propriétaire une voix à l'assemblée générale des Associés.

Section 5: Rachat de Parts Sociales

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales, dans son intégralité, mais non en partie, tel que cela pourra être déterminé de temps en temps par le gérant unique ou le conseil

de gérance, selon le cas, et approuvé par l'assemblée générale, à condition toutefois que la Société ne puisse à aucun moment racheter et annuler les Parts Sociales de classe A. En cas de rachats ou d'annulations de classes de Parts Sociales, ces annulations et rachats seront faits dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de Classe B9;
- (ii) Parts Sociales de Classe B8;
- (iii) Parts Sociales de Classe B7;
- (iv) Parts Sociales de Classe B6;
- (v) Parts Sociales de Classe B5;
- (vi) Parts Sociales de Classe B4;
- (vii) Parts Sociales de Classe B3;
- (viii) Parts Sociales de Classe B2; and

(ix) Parts Sociales de Classe B1. Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat et l'annulation entière d'une classe de Parts Sociales, les Associés de la classe de Parts Sociales annulée auront droit à une fraction du Montant Total de l'Annulation, au prorata de leur détention dans cette classe de Parts Sociales, tel que déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, et approuvé par l'assemblée générale à l'égard de la classe de Parts Sociales devant être rachetées, et les détenteurs des Parts Sociales de la classe rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe détenue par eux et annulée.

La Société peut racheter ses Parts Sociales selon les règles ci-dessus prescrites suivant les prescriptions de la Loi.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'Associé unique ou des Associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, à la condition que

(i) toute réduction du capital social de la Société soit permise conformément aux procédures de rachat et d'annulation de l'Article 6 Section 5; (ii) toute augmentation du capital social (a) doit être faite proportionnellement dans chaque classe de Parts Sociales en circulation et (b) doit se traduire pour chaque Associé par la détention d'une partie proportionnelle de chaque classe de Parts Sociales en circulation; (iii) toute subdivision d'une classe de Parts Sociales en nouvelles classes de Parts Sociales doit se traduire pour chaque Associé de l'ancienne classe de Parts Sociales indivise en une détention proportionnelle dans chaque nouvelle catégorie de Parts Sociales ainsi subdivisée, et (iv) toute combinaison ou regroupement de classes de Parts Sociales en une nouvelle classe de Parts Sociales doit se traduire pour chacun des Associés des anciennes classes de Parts Sociales en une détention proportionnelle de la nouvelle classe de Parts Sociales ainsi combinée.

Chapter IV - Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(e)s ne sont pas obligatoirement Associés. Le(s) gérant(e)s sont révocables ad nutum.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront obligatoirement dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(e)s a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature collective de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra être faite dans un seul document ou des documents différents.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Art. 9. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Chapter V - Décisions des associés.

Art. 10. L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Au cas où la société a émis plusieurs classes d'actions et au cas où la résolution est de nature à modifier les droits respectifs des détenteurs de ces classes d'actions, la résolution, pour être valable, doit être adoptée par les détenteurs de Parts Sociales de chaque classe détenant au minimum trois quarts du capital social représenté par cette classe.

Art. 11. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des Associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 30 du mois de mai, à 15.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant.

Art. 12. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t Associé (s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Chapitre VI - Année sociale, États financiers, Répartition des bénéfices.

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Distribution des bénéfices. Sur les bénéfices nets annuels de la Société, il est prélevé au moins cinq pour cent (5%) par an pour la constitution d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être requise lorsque celle-ci atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les Associés décideront de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel, en affectant tout ou partie du solde à une réserve ou une provision, en le reportant sur l'exercice social suivant, ou en le distribuant aux Associés, avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission, chaque Part Sociale donnant droit à une fraction proportionnelle des distributions.

L'année où la Société décidera de distribuer des dividendes pris sur les bénéfices nets et les réserves disponibles alimentées par les bénéfices non répartis, y compris la prime d'émission, le montant affecté à cet effet sera distribué selon l'ordre de priorité suivant:

- premièrement, sur proposition discrétionnaire du conseil de gérance (i) suivant des circonstances déterminées par lui, and (ii) pour un montant proposé par lui, les titulaires de Parts Sociales de Classe A auront droit à recevoir des distributions de dividendes correspondant cette année-là, puis

- les titulaires de Parts Sociales de Classe B1 auront droit à recevoir des distributions de dividendes correspondant cette année-là à zéro virgule quarante cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B1 détenues par eux, puis,

- les titulaires de Parts Sociales de Classe B2 auront droit à recevoir des distributions de dividendes correspondant cette année-là à zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B2 détenues par eux, puis,

- les titulaires de Parts Sociales de Classe B3 auront droit à recevoir des distributions de dividendes correspondant cette année-là à zéro virgule trente cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B3 détenues par eux, puis,

- les titulaires de Parts Sociales de Classe B4 auront droit à recevoir des distributions de dividendes correspondant cette année-là à zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B4 détenues par eux, puis,

- les titulaires de Parts Sociales de Classe B5 auront droit à recevoir des distributions de dividendes correspondant cette année-là à zéro virgule vingt cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B5 détenues par eux, puis,

- les titulaires de Parts Sociales de Classe B6 auront droit à recevoir des distributions de dividendes correspondant cette année-là à zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B6 détenues par eux, puis,

- les titulaires de Parts Sociales de Classe B7 auront droit à recevoir des distributions de dividendes correspondant cette année-là à zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B7 détenues par eux, puis,

- les titulaires de Parts Sociales de Classe B8 auront droit à recevoir des distributions de dividendes correspondant cette année-là à zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B8 détenues par eux, puis,

- les titulaires de Parts Sociales de Classe B9 auront droit à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

Dans l'éventualité où l'intégralité de la dernière Classe de Parts Sociales (dans l'ordre alphabétique inversé, soit les Parts Sociales de Classe B9) aurait été annulée suite à son remboursement, son rachat, en conformité avec l'article 6, Section 5, lors de la distribution, le solde de la distribution de dividendes sera affecté à la dernière Classe de Parts Sociales précédente, selon l'ordre alphabétique inversé (par exemple, en premier lieu les Parts Sociales de Classe B8).

Sous réserve des conditions (le cas échéant) fixées par la Loi et conformément aux dispositions ci-dessus, les Gérants peuvent décider de verser des acomptes sur les dividendes aux Associés. Les Gérants déterminent le montant et la date de paiement de tout acompte.

Chapitre VII - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution, Liquidation. La Société pourra être dissoute en vertu d'une résolution des Associés adoptée par la moitié des Associés détenant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le(s) Gérant(s) ou par toutes autres personnes (physiques ou morales) désignées par les Associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Une fois les dettes et charges de la Société payées, y inclus les frais de liquidation, il pourra être procédé à la distribution du boni de liquidation aux Associés, de façon à obtenir le même résultat économique total qu'en application des règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes telles que prévue à l'article 15 ci-dessus.

Chapitre VIII - Droit applicable

Art. 17. Pour toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Huitième résolution:

L'assemblée décide d'élire un nouveau membre du conseil de gérance, Madame Catherine Dessoï, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, née le 14 décembre 1963 à Namur, pour une durée indéterminée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 15.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48247. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137270/996.

(120181522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Mastif MC Diamond, Succursale d'une société de droit étranger, (anc. Distrilux Limited).

Adresse de la succursale: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.677.

Le soussigné GIACALONE Luciano, résidant à Luxembourg,

Directeur de la société DISTRILUX N° B61677, enregistrée à Luxembourg le 26 novembre 1997, déclare changer la dénomination de la société au nom de MASTIF MC DIAMOND à partir du 22 Octobre 2012.

Luxembourg, le 22 Octobre 2012.
MASTIF MC DIAMOND
96, Route d'Arlon
L-8210 MAMER

Référence de publication: 2012137629/15.

(120181161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

PO Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 131.555.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 29 mai 2012

Première résolution

Les Actionnaires décident de renouveler le mandat de la société Alter Audit Sàrl ayant son siège social au 2, place de Strasbourg L-2562 Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes au 31 mars 2013 qui se tiendra en 2013.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2012137642/15.

(120181435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Logilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 15.833.

—
Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03/08/2012

Les actionnaires de la société LOGILUX S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social le 03/08/2012, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Rémy POITEVIN, né le 26.11.1980 à Montmorency, demeurant à F-95130 Franconville, 14, résidence Cadet de Vaux

- Monsieur Christian POITEVIN, né le 30.09.1953 à Bordeaux, demeurant à F-95270 Asnières-sur-Oise, 15, ruelle du Crocq

au poste d'administrateur pour une durée de cinq ans c'est-à-dire jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017.

Par conséquent, le conseil d'administration est désormais composé de manière suivante:

- Monsieur Rémy POITEVIN, né le 26.11.1980 à Montmorency, demeurant à F-95130 Franconville, 14, résidence Cadet de Vaux

- Monsieur Christian POITEVIN, né le 30.09.1953 à Bordeaux, demeurant à F-95270 Asnières-sur-Oise, 15, ruelle du Crocq

- Monsieur Thierry GIRARD, directeur de société, né le 15/03/1960 à Montélimar (F), demeurant à L- 2320 Luxembourg, 50, boulevard de la Pétrusse

D'autre part, l'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Thierry GIRARD, directeur de société, né le 15/03/1960 à Montélimar (F), demeurant à L- 2320 Luxembourg, 50, boulevard de la Pétrusse

au poste d'administrateur-délégué pour la branche transport pour une durée de un an c'est-à-dire jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Par ailleurs l'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Rémy POITEVIN, né le 26.11.1980 à Montmorency, demeurant à F-95130 Franconville, 14, résidence Cadet de Vaux

au poste d'administrateur-délégué pour toutes les branches d'activités «Location de matériels, Prestations de Services» à l'exception de l'activité de transport pour une durée de cinq ans c'est-à-dire jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 3 août 2012.

Référence de publication: 2012138085/37.

(120182505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

The Baconian Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 137.921.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 18 octobre 2012:

L'actionnaire unique prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme The Baconian Company S.A., en liquidation, ayant son siège social 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137542/14.

(120181103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Navistar International Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.202.

—
In the year two thousand twelve, on the twelfth day of the month of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

International Truck and Engine Corporation Cayman Islands Holding Company a private company governed by the laws of Cayman Island, having its registered office at South Church, Ugland House, KY1-1104 George Town, Cayman Islands, owner of 100% of the entire issued and outstanding shares quotas of the Company,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of proxies given under private seal.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Navistar International Luxembourg S.à r.l. ("the Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B152.202, and incorporated by a deed of the notary Paul Decker, dated March 15, 2010, under the name "Gilded Gallery S.à r.l." published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 964 page 46260 dated May 7, 2010 (the "Articles"). The Articles have been amended by a deed of the notary Paul Decker, dated September 14, 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2287 page 109756 dated October 26, 2010, and the last time by a deed of the notary Martine Schaeffer dated December 31, 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 648 page 31066 dated April 6, 2011.

III. The appearing party, represented as above mentioned, therefore declares that the present meeting is validly constituted and, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To amend the Company's financial year. The Company's financial year will start on the 1st of November and will end on the 31st of October.

2. To amend the current Company's financial year, which will begin on the 1st of January 2012 and will end on the 31st of October 2012.

3. To amend the articles 15 and 16 of the Articles so as to reflect the resolutions adopted above as follows:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on the 1st of November and ends on the 31st of October";

“ **Art. 16.** Each year, with reference to 31st of October, the Company’s account are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company’s assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.” and

4. Miscellaneous.

The appearing parties have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder of the Company RESOLVES to amend the Company’s financial year.

The Company’s financial year will start on the 1st of November and will end on the 31st of October.

Second resolution

The Shareholders RESOLVES to amend the current Company’s financial year, which will begin on the 1st of January 2012 and will end on the 31st of October 2012.

Third resolution

The Shareholders RESOLVES to amend the articles 15 and 16 of the Articles so as to reflect the resolutions adopted above as follows:

“ **Art. 15.** The Company’s financial year starts on the 1st of November and ends on the 31st of October”;

“ **Art. 16.** Each year, with reference to 31st of October, the Company’s account are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company’s assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Declaration

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le douzième jour du mois d’octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

International Truck and Engine Corporation Cayman Islands Holding Company, une société privée constituée sous les lois des Iles Caymans, ayant son siège à South Church, Uglan House, KY-1104 George Town, Cayman Islands, détenteur de 100% de la totalité des parts de la Société,

ici représenté par Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zenon Bernard, en vertu d’une procuration sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l’enregistrement.

II. Les parties comparantes déclarent être l’associé unique (l’"Associé Unique") de Navistar International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (12 500,- EUR), ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B152.202, et constituée par un acte du notaire Paul Decker, en date du 15 Mars 2010, sous le nom "Gilded Gallery Sarl" publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 964 page 46260 daté du 7 Mai 2010 (les "Statuts"). Les Statuts ont été modifiés aux termes d’un acte reçu par le notaire Paul Decker, en date du 14 Septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2287 page 109756 daté du 26 Octobre 2010, et pour la dernière fois aux termes d’un acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, en date du 31 Décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 648 page 31066 daté du 6 avril 2011.

III. La partie comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, déclare en conséquence que la présente assemblée est valablement constituée, et, ayant reconnue être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modifier l'année comptable de la Société. L'année comptable de la Société commencera le 1^{er} novembre et finira le 31 octobre.

2. Modifier l'année comptable en cours de la Société, qui commencera le 1^{er} janvier 2012 et finira le 31 octobre 2012.

3. Modifier les articles 15 et 16 des Statuts de façon à refléter les résolutions adoptées, de la façon suivante:

“ **Art. 15.** L'exercice social commence le premier Novembre et se termine le trente et un octobre”;

“ **Art. 16.** Chaque année, au trente et un octobre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.”

4. Divers

La partie comparante a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'année comptable de la Société. L'année comptable de la Société commencera le 1^{er} novembre et finira le 31 octobre.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'année comptable en cours de la Société, qui commencera le 1^{er} janvier 2012 et finira le 31 octobre 2012.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier les articles 15 et 16 des Statuts de façon à refléter les résolutions adoptées, de la façon suivante:

“ **Art. 15.** L'exercice social commence le premier novembre et se termine le trente et un octobre”;

“ **Art. 16.** Chaque année, au trente et un octobre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.”

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le présent acte notarié a fait et passé à Esch/Alzette, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait aux comparantes, connue du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 18 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13732. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137387/131.

(120181353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Wine 1 s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 156.461.

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE DIX-NEUF OCTOBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

Ont comparu:

1. Monsieur Sergio BERGAMASCHI, né le 27 novembre 1964 à Bergamo (I), demeurant au 4, rue Majeur Pétilion à B-1040 Bruxelles,

ici représenté par Monsieur Stefano GIOVANNETTI, nommé ci-après,
en vertu d'une procuration donnée le 19 octobre 2012.

2. Madame Monika Christine SCHORR, née le 11 octobre 1967 à Nürnberg (D), demeurant au 4, rue Majeur Pétilion à B-1040 Bruxelles,

ici représentée par Monsieur Stefano GIOVANNETTI, nommé ci-après,
en vertu d'une procuration donnée le 19 octobre 2012.

3. Madame Gemma FELICIANI, née le 26 septembre 1971 à Pietrasanta Lucca (I), demeurant au 85, rue des Sept Arpents à L-1139 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Stefano GIOVANNETTI, nommé ci-après,
en vertu d'une procuration donnée le 19 octobre 2012.

4. Monsieur Stefano GIOVANNETTI, né le 16 février 1971 à Bergamo (I), demeurant au 85, rue des Sept Arpents à L-1139 Luxembourg,

5. AM Holding, société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B143215, ici représentée, conformément à l'article 8 des statuts, par son gérant Monsieur Massimo LONGONI, nommé ci-après,

6. Monsieur Massimo LONGONI, né le 06 décembre 1970 à Como (I), résidant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen à L-2526 Luxembourg,

7. Madame Chantal WERLE, née le 25 avril 1961 à Moulins (F), demeurant au 6, rue de l'Eglise à L-7224 Walferdange.
Lesquels comparants ont exposé au notaire ce qui suit:

A) Les comparants Sergio BERGAMASCHI, Monika Christine SCHORR, Gemma FELICIANI et Stefano GIOVANNETTI sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «WINE 1 s.à r.l.», ayant son siège social à L-2352 Luxembourg 4, rue Jean-Pierre Probst, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 156461, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2672 du 06 décembre 2010,

B) Le capital social est fixé à la somme de quatorze mille euros (€ 14.000), divisé en mille quatre cents (1.400) parts sociales, d'une valeur nominale de dix euros (€ 10) chacune, entièrement libérées.

Ces parts ont été souscrites, comme suit:

1. Monsieur Sergio BERGAMASCHI, préqualifié, trois cent cinquante parts sociales	350
2. Madame Monika Christine SCHORR, préqualifiée, trois cent cinquante parts sociales	350
3. Madame Gemma FELICIANI, préqualifiée, trois cent cinquante parts sociales	350
4. Monsieur Stefano GIOVANNETTI, préqualifié, trois cent cinquante parts sociales	350
Total: mille quatre cents parts sociales	1.400

C) Suivant acte sous seing privé daté du 19 octobre 2012, le comparant Sergio BERGAMASCHI, préqualifié, a cédé en pleine propriété, cinq (5) parts sociales de la société «WINE 1 s.à r.l.» à Madame Chantal WERLE.

D) Suivant acte sous seing privé daté du 19 octobre 2012, la comparante Monika Christine SCHORR, préqualifiée, a cédé en pleine propriété, cinq (5) parts sociales de la société «WINE 1 s.à r.l.» à Madame Chantal WERLE.

E) Suivant acte sous seing privé daté du 19 octobre 2012, la comparante Gemma FELICIANI, préqualifiée, a cédé en pleine propriété, cinq (5) parts sociales de la société «WINE 1 s.à r.l.» à Madame Chantal WERLE.

F) Suivant acte sous seing privé daté du 19 octobre 2012, le comparant Stefano GIOVANNETTI, préqualifié, a cédé en pleine propriété, cinq (5) parts sociales de la société «WINE 1 s.à r.l.» à Madame Chantal WERLE.

G) Suivant acte sous seing privé daté du 19 octobre 2012, la comparante Monika Christine SCHORR, préqualifiée, a cédé en pleine propriété, trois cent quarante-cinq (345) parts sociales de la société «WINE 1 s.à r.l.», à la société à responsabilité limitée «AM HOLDING».

H) Suivant acte sous seing privé daté du 19 octobre 2012, la comparante Gemma FELICIANI, préqualifiée, a cédé en pleine propriété, trois cent quarante-cinq (345) parts sociales de la société «WINE 1 s.à r.l.» à Monsieur Massimo LONGONI, préqualifié.

I) Les cessions de parts est effectives et valables entre parties à partir de ce jour et les propriétaires auront droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sont productives à compter de ce jour.

J) Monsieur Stefano GIOVANNETTI, préqualifié, en sa qualité de gérant de la société, conformément à l'article 8 des statuts, déclare accepter les prédites cessions de parts pour compte de la société conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée respectivement à l'article 1690 du code civil, et déclare dispenser les cessionnaires de les faire signifier à la société par voie d'huissier et n'avoir entre ses mains aucune opposition ou aucun empêchement qui puisse en arrêter l'effet.

K) Suite au constat des cessions de parts ci-avant énumérées les 1.400 parts sociales ont détenues dorénavant comme suit:

1) Monsieur Sergio BERGAMASCHI, préqualifié, trois cent quarante-cinq parts sociales	345
2) Monsieur Stefano GIOVANNETTI, préqualifié, trois cent quarante-cinq parts sociales	345
3) La société AM Holding, prénommée trois cent quarante-cinq parts sociales	345
4) Monsieur Massimo LONGONI, préqualifié, trois cent quarante-cinq parts sociales	345
5) Madame Chantal WERLE, préqualifiée, vingt parts sociales	20
Total: mille quatre cents parts sociales	1.400

Frais

Les frais et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence sont estimés à EUR 1.100,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. GIOVANNETTI, M. LONGONI, C. WERLE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 octobre 2012. Relation: RED/2012/1384. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24 octobre 2012.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012139901/85.

(120184512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Digit S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 17.599.

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille douze, le neuf octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «DIGIT S.A.H.», une société anonyme ayant son siège social au 3, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juin 1980, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 193 du 4 septembre 1980,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 17599 (la "Société").

L'assemblée est déclarée ouverte à 15 heures sous la présidence de Monsieur Jean Reuter, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen.

Le président nomme comme secrétaire Géraldine Nucera, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges Reuter, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Approbation du rapport du liquidateur, du rapport du commissaire à la liquidation et du réviseur externe de la société.

- 2.- Décharge donnée au liquidateur, au commissaire à la liquidation et au réviseur externe de la société.
- 3.- Décharge donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
- 4.- Détermination de l'endroit où les livres et les documents de la Société seront conservés pour une durée de 5 ans.
- 5.- Divers.

II. Que toutes les actions sont présentes et que l'intégralité du capital étant représentée, l'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'assemblée a ensuite pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, ayant pris connaissance des rapports du liquidateur, du commissaire à la liquidation, et du rapport du réviseur externe de la société tous trois remis en séance, adopte et approuve lesdits rapports du liquidateur, du commissaire à la liquidation et du réviseur externe de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale adopte les comptes de la liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur ainsi qu'au commissaire à la liquidation et réviseur externe pour l'accomplissement de leurs fonctions concernant la liquidation de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne ensuite décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour leur mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

Enfin, l'assemblée générale déclare que la liquidation de la société est en conséquence à considérer comme clôturée et que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans à compter de la date de liquidation à: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

Toutes les actions ayant été annulées, l'assemblée a été clôturée à 15.30 heures.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. REUTER, G. NUCERA, G. REUTER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2012. Relation: LAC/2012/47474. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137860/59.

(120182362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

ABV Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 95.146.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 18 octobre 2012 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale reconduit, à l'unanimité, les mandats de MM. Joseph WINANDY, Koen LOZIE et de la société COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques BORDET, Administrateurs sortants, ainsi que de Monsieur Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes sortant.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 30.06.2013.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012137686/17.

(120182112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Macquarie European Rail Limited (Luxembourg Branch), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 172.199.

—
OUVERTURE DE SUCCURSALE

Extrait

Il résulte d'une résolution du 18 octobre 2012 prise par le conseil d'administration de Macquarie European Rail Limited, société de droit anglais, ayant son siège social à Ropemaker Place, 28 Ropemaker Street, Londres, EC2Y 9HD, Royaume Uni, inscrite au Registre des sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 8253782, qu'il a été décidé d'ouvrir une succursale à Luxembourg sous le nom de Macquarie European Rail Limited (Luxembourg Branch) avec effet au 18 octobre 2012 pour une durée illimitée.

Informations concernant la succursale

- Dénomination sociale: Macquarie European Rail Limited (Luxembourg Branch)
- Adresse: 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg
- Activités: acquisition et gestion de matériel roulant ferroviaire en Europe continentale en vue de le proposer à la location à des tiers en vertu de contrats de crédits-bails opérationnels (c'est-à-dire de crédits-bails ne comportant aucune option d'achat au bénéfice du preneur). A toutes fins utiles, il est précisé que la succursale ne fournira aucune forme de crédit-bail financier (tel que défini par la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier telle qu'amendée). La Succursale peut détenir des participations, au travers de filiales directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés Luxembourgeoises ou étrangères.
- Représentant permanent et ses pouvoirs:
 - * Mme Rosa Villalobos, née à Barcelona, Espagne, le 5 juillet 1972, ayant son adresse au 46, Place Guillaume II L-1648 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg - représentant permanent de classe A,
 - * M. David Edwards, né à Berkeley, Etats Unis, le 14 avril 1951, ayant son adresse à One North Wacker Drive, 9th Floor Chicago, IL 60606 - 2807, Etats-Unis - représentant permanent de classe B, et
 - * Brian Wheatley, né à Dublin, Irlande, le 29 octobre 1951, ayant son adresse à Level 1, Connaught House, 1 Burlington Road, Dublin 4, Irlande - représentant permanent de classe B.

Tous les représentants permanents ont été nommés pour une durée indéterminée.

Un document sera valablement signé pour le compte de la succursale si il est signé par:

- a) Deux Représentants Permanents de classe A; ou
- b) Un Représentant Permanent de classe A et un Représentant Permanent de classe B.

Informations concernant la société de droit étranger

- Dénomination sociale: Macquarie European Rail Limited
- Forme: une société à responsabilité limitée (private company limited by shares)
- Adresse: Ropemaker Place, 28 Ropemaker Street, Londres, EC2Y 9HD, Royaume Uni
- Registre des sociétés et numéro du registre: Registre des Sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles (Registrar of Companies for England and Wales), numéro 8253782
- Personnes ayant le pouvoir d'engager MERL envers les tiers:
 - * M. Julian Liddy, né à Sydney, Australie le 17 janvier 1979, ayant son adresse à Ropemaker Place, 28 Ropemaker Street, Londres, EC2Y 9HD, Royaume Uni - administrateur,
 - * M. Luigi Tricarico, né à Shepparton, Australie le 03 aout 1970, ayant son adresse à Ropemaker Place, 28 Ropemaker Street, Londres, EC2Y 9HD, Royaume Uni - administrateur,
- et
- * Jonathan Richard William Watkinson, né à Wigan, Royaume Uni le 4 juin 1976, ayant son adresse à No 1, Martin Place, Sydney, New South Wales 2000, Australie - administrateur.

Tous les administrateurs ont été nommés pour une durée indéterminée.

Le secrétaire est:

James Greenfield, né le 18 May 1978, à Barking, Royaume Uni, ayant son adresse à Ropemaker Place, 28 Ropemaker Street, London EC2Y 9HD, Royaume Uni.

Conformément à la Loi sur les Sociétés au Royaume-Uni (UK Companies Act), un document est exécuté par une société de la manière suivante:

- Par apposition de son sceau commun; ou
- Par signature de deux personnes autorisées (ces personnes autorisées étant les administrateurs et le secrétaire de la société); ou
- Par signature d'un administrateur en présence d'un témoin, ou
- Par signature d'une personne agissant sous l'autorité de la société, expresse ou implicite.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012138099/60.

(120182334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Soparlux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 142.354.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137522/10.

(120180815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Spazio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 78.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137523/9.

(120180962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Docksite, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 145.425.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 2012, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 octobre 2012, LAC/2012/48748, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société anonyme "DOCKSITE" (en liquidation volontaire), RCS Luxembourg Numéro B 145.425, ayant son siège social à 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, constituée en date du 20 mars 2009, par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 799 du 14 avril 2009. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notaire soussignée de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1027 du 18 mai 2009.

La Société a été mise en liquidation par acte du notaire soussigné en date du 15 octobre 2012.

La Société a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 (cinq) années à 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137862/22.

(120181835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Capital Safety Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 165.563.

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of October.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Me Nicolas GAUZÈS, lawyer, residing in Luxembourg,

acting as special attorney in fact of the Board of Directors of Capital Safety Group S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary, then notary residing in Rambrouch, of 24 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 315 of 6 February 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 165.563. The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of 28 September 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the Board of Directors of the Company on 28 September 2012, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

The said appearing person has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

The said appearing person has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at sixty-one million three hundred forty-four thousand four hundred seven dollars of the United-States of America (USD 61,344,407.-), divided into one hundred twenty-two million six hundred eighty-eight thousand eight hundred fourteen (122,688,814) class A voting shares and no class B non-voting shares, each having a nominal value of zero dollar of the United-States of America and fifty cents (USD 0,50.-) and fully paid up.

II. That pursuant to Article 7 of the Company's Articles of Incorporation, the authorized capital of the Company has been fixed at eight hundred million dollars of the United-States of America (USD 800,000,000.-), divided into one billion four hundred million (1,400,000,000) class A voting shares and two hundred million (200,000,000) class B non-voting shares each with a nominal value of zero dollar of the United-States of America and fifty cents (USD 0,50.-).

III. That the Board of Directors, in its meeting of 28 September 2012 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to the Company's Articles of Incorporation, has decided to issue eight hundred seventy-four thousand one hundred twenty-seven (874,127) new class A voting shares and one hundred twelve thousand three hundred sixty-three (112,363) new class B non-voting shares, subject to further confirmation by any director of the Company.

IV. That Mr Stefan Lambert, acting in its capacity as director of the Company and according to the authority granted to him pursuant to the resolutions of the Board of Directors of the Company dated 28 September 2012, has acknowledged and confirmed on 28 September 2012 that the conditions for the proposed capital increase have been satisfied, including receipt of an amount of five hundred sixty-one thousand eight hundred fifteen dollars of the United-States of America (USD 561,815.-) corresponding to the subscription price of the new issued class B non-voting shares and the share premium, and has allocated the shares accordingly. Evidence of receipt of payment has been given to the notary.

V. That Dr Wolfgang Zettel, acting in its capacity as director of the Company and according to the authority granted to him pursuant to the resolutions of the Board of Directors of the Company dated 28 September 2012, has acknowledged and confirmed on 1st October 2012 that the conditions for the proposed capital increase have been satisfied, including receipt of an amount of four million three hundred seventy thousand six hundred thirty-five dollars of the United-States of America (USD 4,370,635.-) corresponding to the subscription price of the new issued class A voting shares and the share premium, and has allocated the shares accordingly. Evidence of receipt of payment has been given to the notary.

VI. That as a consequence of the above mentioned issuances of shares, paragraph one of Article 5 of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at sixty-one million eight hundred thirty-seven thousand six hundred fifty-two dollars of the United-States of America (USD 61,837,652.-), divided into one hundred twenty-three million five hundred sixty-two thousand nine hundred forty-one (123,562,941) class A voting shares (the "Class A Shares") and one hundred twelve thousand three hundred sixty-three (112,363) class B non-voting shares (the "Class B Shares"), altogether referred as the "shares", with a nominal value of zero dollar of the United-States of America and fifty cents (USD 0,50) each, all of which are fully paid. "

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand two hundred euro (EUR 3,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatrième jour d'octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Me Nicolas GAUZÈS, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant comme mandataire spécial du Conseil d'Administration de Capital Safety Group S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné, alors notaire de résidence à Rambrouch, en date du 24 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 315 du 6 février 2012, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 165.563. Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 28 septembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 28 septembre 2012, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à soixante et un millions trois cent quarante-quatre mille quatre cent sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 61.344.407,-), divisé en cent vingt-deux millions six cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatorze (122.688.814) actions votantes de catégorie A et aucune action non-votante de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de zéro dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 0.50,-) et entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à huit cent millions dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 800.000.000,-), divisé en un milliard quatre cent millions (1.400.000.000) actions votantes de catégorie A et de deux cent millions (200.000.000) actions non-votantes de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de zéro dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 0.50,-) et entièrement libéré.

III. Que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion en date du 28 septembre 2012 et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu des statuts de la Société, a décidé d'émettre huit cent soixante-quatorze mille cent vingt-sept (874.127) nouvelles actions votantes de catégorie A et cent douze mille trois cent soixante-trois (112.363) nouvelles actions non-votantes de catégorie B, sous réserve de la confirmation ultérieure par tout administrateur de la Société.

IV. Que M Stefan Lambert, agissant en sa qualité d'administrateur de la Société et conformément au pouvoir qui lui a été conféré par résolutions du Conseil d'Administration du 28 septembre 2012, a constaté et confirmé le 28 septembre 2012 que les conditions pour l'augmentation de capital proposée ont été satisfaites, y compris la réception d'un montant de cinq cent soixante et un mille huit cent quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 561.815,-), correspondant au prix de souscription des nouvelles actions non-votantes de catégorie B et la prime d'émission, et a alloué lesdites nouvelles actions en conséquence. La preuve de la réception du paiement ayant été rapportée au notaire soussigné.

V. Que Dr Wolfgang Zettel, agissant en sa qualité d'administrateur de la Société et conformément au pouvoir qui lui a été conféré par résolutions du Conseil d'Administration du 28 septembre 2012, a constaté et confirmé le 1^{er} octobre 2012 que les conditions pour l'augmentation de capital proposée ont été satisfaites, y compris la réception d'un montant de quatre millions trois cent soixante-dix mille six cent trente-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 4.370.635,-), correspondant au prix de souscription des nouvelles actions votantes de catégorie A et la prime d'émission, et a alloué lesdites nouvelles actions en conséquence. La preuve de la réception du paiement ayant été rapportée au notaire soussigné.

VI. Que suite à la réalisation de ces augmentations du capital social souscrit, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital émis.** Le capital émis de la Société est fixé à soixante et un million huit cent trente-sept mille six cent cinquante-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 61.837.652,-), divisé en cent vingt-trois millions cinq cent soixante-deux mille neuf cent quarante et un (123.562.941) actions votantes de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») et cent douze mille trois cent soixante-trois (112.363) actions non-votantes de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), ensemble visées comme les «actions», ayant une valeur nominale de zéro dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 0.50) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

134143

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges toute nature payable par la Société suite en raison du présent acte sont estimés à trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 05 octobre 2012. Relation: DIE/2012/11660. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 19 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137781/129.

(120181995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

U.A.I. (Luxembourg) Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 105.494.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour U.A.I (Luxembourg) Investment S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012137553/11.

(120180804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

St. James's Place S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 17.089.

—
EXTRAIT

En date du 19 octobre 2012, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires a pris les résolutions suivantes:

- Prise en compte des démissions de M. Ivo Hemelraad et de M. Wim Rits, aux postes d'administrateur de la Société avec effet immédiat;

- Nomination de M. Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling (Angleterre), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, entant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et jusqu'au conseil d'administration de l'année 2018; et

- Nomination de Mme. Charlotte Lahaije-Hultman, née le 24 mars 1975 à Barnarp (Suède), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, entant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et jusqu'au conseil d'administration de l'année 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012137524/18.

(120180745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Synergy International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.403.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 3 septembre 2012:

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société au 151, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYNERGY INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Référence de publication: 2012137530/12.

(120181158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

EYSD Limited and Partners SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 95.564.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé commandité de la Société prise en date du 13 septembre 2012, que Monsieur Giovanni Stagno, demeurant à 2-17-1, Akasaka, bâtiment Akasaka Tameike Tower Residence # 1907, J-107-0052 Minato-ku, Tokyo, Japon, a cédé la part de classe B qu'il détenait dans la Société avec effet immédiat.

La Société est désormais composée comme suit:

EYSD Limited, en tant qu'associé commandité: 1 part de classe A.

EYSD Limited, en tant qu'associé commanditaire: 43 parts de classe B.

Mr. Kai Hielscher, associé commanditaire: 1 part de classe B.

Mr. Alexey Kondrashov, associé commanditaire: 1 part de classe B.

Mr. Giuseppe Nicolosi, associé commanditaire: 1 part de classe B.

Mr. Rodney L. Nussbaum, associé commanditaire: 1 part de classe B.

Mr. Gary Schweitzer, associé commanditaire: 1 part de classe B.

Mr. Paul Thurston, associé commanditaire: 1 part de classe B.

Mr. Rody Jan Posthuma, associé commanditaire : 1 part de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137902/24.

(120182436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

**TOP Audit, Société Anonyme,
(anc. PKF Abax Audit).**

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 142.867.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012137544/13.

(120181133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Todi Bro. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6350 Dillingen, 6, route de Beaufort.

R.C.S. Luxembourg B 164.309.

—
Im Jahre zweitausendzwoölf,

Den fünfzehnten Oktober,

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit Amtssitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame,

Fand statt die ausserordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft "Todi Bro. S.A.", mit Sitz in L-5441 Remerschen, 10, Wisswee, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, am 20. Oktober 2011, veröffentlicht im Memorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 3025 vom 9. Dezember 2011, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 164.309.

Den Vorsitz der Generalversammlung übernimmt Frau Siyuan Isabelle HAO, Angestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Vorsitzende bestellt zur Schriftführerin, Frau Laurence TRAN, Angestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler, Herr Wei ZHANG, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in Luxemburg.

Die Vorsitzende erklärt und bittet den Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden und vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben, welche von der Vorsitzenden, dem Schriftführer, dem Stimmzähler, den Aktionären oder deren Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktien anwesend oder vertreten sind. Die Versammlung ist also rechtsgültig zusammengesetzt, betrachtet sich als wirksam einberufen und kann über die Tagesordnung beschliessen, wovon die Aktionäre im Voraus Kenntnis hatten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgenden Punkt:

Tagesordnung:

Verlegung des Sitzes von Remerschen nach L-6350 Dillingen, 6, route de Beaufort, und Abänderung von Artikel eins, Absatz zwei, der Satzung.

Nachdem die Generalversammlung die vorgetragenen Ausführungen als richtig erkannt hat, hat sie folgenden Beschluss gefasst:

Beschluss:

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftssitz von Remerschen nach L-6350 Dillingen, 6, route de Beaufort, zu verlegen und beschliesst, Artikel eins, Absatz zwei, der Satzung umzuändern wie folgt:

" **Art. 1. (Absatz zwei).** Der Sitz der Gesellschaft ist in Dillingen. Er kann durch Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und sonst keiner das Wort ergreift, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. I. Hao, L. Tran, W. Zhang, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48734. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012138317/49.

(120182713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

CapSoleil S.à.r.l., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-8415 Steinfort, 20, rue Herrenfeld.

R.C.S. Luxembourg B 172.190.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le seize octobre.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Markus GEGINAT, consultant en gestion de risque et en reporting règlementaire, né à Hagen, le 13 novembre 1959, demeurant à L-8415 Steinfort, 20, rue Herrenfeld.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée - Capital

Art. 1^{er}. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination CapSoleil S.à.r.l., société de gestion de patrimoine familial (SPF) (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Le siège social est établi à Steinfort.

Il peut être transféré dans les limites de la commune du siège par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses parts, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Dans le cadre de son activité, la société pourra emprunter avec ou sans garantie.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million cent mille euros (1.100.000,- EUR), représenté par mille cent (1.100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Gérance

Art. 9. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi

ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Assemblée générale

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Exercice social - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Art. 13. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 14. Les profits bruts de la Société constatés dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale ou de l'associé unique. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 15. Dissolution - Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération.

Le boni de liquidation, résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société, sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Disposition générale

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence à la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications subséquentes, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial.

Souscription - Libération

Les mille cent (1.100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Markus GEGINAT, préqualifié, et ont été entièrement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de un million cent mille euros (1.100.000,- EUR) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le reconnaît, moyennant certificat bancaire.

Mesure transitoire

La première année sociale débutera le jour de la constitution et se terminera au 31 décembre 2012.

Evaluation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 2.220,-.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en lieu et place de l'assemblée générale, et a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Markus GEGINAT, consultant en gestion de risque et en reporting règlementaire, né à Hagen, le 13 novembre 1959, demeurant à L-8415 Steinfort, 20, rue Herrenfeld.

2. Le siège social de la Société est établi à L-8415 Steinfort, 20, rue Herrenfeld.

DONT ACTE, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Geginat, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49048. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137783/151.

(120182102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

**RGC GP Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GKS Invest Co. S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 163.401.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of October.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.361;

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.362;

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.363;

in their capacity as shareholders of GKS Invest Co. S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.401, incorporated on 31 August 2011 pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, then notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2696 of 5 November 2012 (the Company),

here represented by José Maria Ortiz, Director, born on January 3, 1970 in Madrid, Spain, with professional address at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 11 October 2012.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l. and ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l. are the shareholders (the Shareholders) of the Company and represent the entire share capital of the Company;

II. the Shareholders take the following resolution:

First resolution

The Shareholders of the Company resolve to change the name of the Company from "GKS Invest Co. S.à r.l." into "RGC GP Co. S.à r.l." and to subsequently amend article 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is "RGC GP Co. S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Contern, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Am neunzehnten Tag des Monats Oktober im Jahre zweitausendzwoölf,
sind vor dem unterzeichnenden Notar Edouard DELOSCH, mit Amtssitz in Diekirch, im Großherzogtum Luxemburg,

Erschienen:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.361;

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.362;

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.363;

in ihrer Eigenschaft als Gesellschafterinnen der GKS Invest Co. S.à r.l, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter in L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 163.401, gegründet am 31. August 2011 gemäß Urkunde von Maître Edouard Delosch, damals Notar mit Amtssitz in Rambrouch, Großherzogtum Luxemburg, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2696 von 5. November 2012 (die Gesellschaft),

hier vertreten durch José María Ortiz, Geschäftsführer, geboren am Januar 1970 in Madrid, Spanien, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund der Vollmacht, welche am 11. Oktober 2012 erteilt wurde.

Besagte Vollmacht, welche von den erschienenen Parteien und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie oben dargestellt, haben den unterzeichnenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

I. ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l. and ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l. sind Gesellschafterinnen der Gesellschaft (die Gesellschafterinnen) und vertreten das gesamte Gesellschaftskapital;

II. Die Gesellschafterinnen fassen folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterinnen beschließen die Bezeichnung der Gesellschaft von "GKS Invest Co. S.à r.l." in " RGC GP Co. S.à r.l." zu ändern, sowie Artikel 1 der Satzung dementsprechend zu ändern, sodass dieser von nun an wie folgt lautet

„ **Art. 1. Name.** Der Name der Gesellschaft lautet „RGC GP Co. S.à r.l.“ (die Gesellschaft). Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) und unterliegt den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung (das Gesetz) und der hier vorliegenden Gesellschaftssatzung (die Satzung).“

Voraussichtliche Kosten

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr neunhundert Euro (EUR 900,-) betragen.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Um dieses zu beurkunden wurde diese notarielle Urkunde am vorgenannten Tag in Contern aufgenommen.

Und nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Parteien vorgelesen worden ist, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: J. MARIA ORTIZ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 octobre 2012. Relation: DIE/2012/12384. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 23. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012137973/113.

(120182753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Avaalux Partners SC, Société Civile.

Siège social: L-3511 Strassen, 55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg E 4.904.

— STATUTS

1. Madame Nicole Stettler, née le 25 février 1969 à Reinbach-Zurich (Suisse), demeurant Listdreef 6 à Schoten (B-2900) représentée ici par Monsieur Nicolas Froidefond, né le 28 août 1977 à Senlis (France), demeurant 31, Place de la Cathédrale à Strasbourg (F-67000) en vertu d'une procuration à lui donnée.

2. Monsieur Nicolas Froidefond, né le 28 août 1977 à Senlis (France), demeurant 31, Place de la Cathédrale à Strasbourg (F-67000).

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 19 octobre 2012:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et notamment par les articles 1832 et suivants du Code Civil luxembourgeois.

Art. 2. La Société a, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, pour objet la mise en commun de moyens utiles à l'exercice de l'activité de ses membres tout en veillant à l'indépendance technique et morale de chaque associé. Elle peut notamment acquérir, louer ou échanger les installations, appareillages et véhicules nécessaires. Elle peut encore engager le personnel auxiliaire utile à la réalisation de l'objet social.

La société a aussi pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra aussi, toujours dans la limite d'opérations caractère strictement civil, prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, vendre, échanger des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces. Elle pourra assurer la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra, en outre, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra aussi effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. La dénomination est Avaalux Partners SC. Cette dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Art. 4. Le siège social est établi à Dudelange. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Dudelange par simple décision de la gérance. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Si, en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le gérant, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à 29.500 EUR (vingt-neuf mille cinq cents Euros), répartis en 100 parts de 295 EUR (deux cent quatre-vingt-quinze Euros) chacune et constitué par l'apport d'un véhicule Audi Q5 TDi avec NI: WAUZZZ8R7AA036300.

Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 99 parts à Madame Nicole Stettler et 1 part à Monsieur Nicolas Froidefond, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un gérant, associé ou non, nommé à l'unanimité de tous les associés pour une durée indéterminée. Ce gérant unique est révocable Ad nutum à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu, à 15 heures, obligatoirement le deuxième jeudi du mois de juin de chaque année afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

134152

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 200,-EUR (deux cents Euros).

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes, Madame Nicole Stettler, ici représentée par Monsieur Nicolas Froidefond en vertu d'une procuration à lui donnée et Monsieur Nicolas Froidefond en personne, représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Nicolas Froidefond, précité, est nommé gérant,
 2. Le siège de la Société est établi 55, rue de la Libération à Dudelange (L-3511).
- Lu, accepté et signé par les parties intervenantes le 19 octobre 2012 à Dudelange.

Nicole Stettler
Représentée par Monsieur Nicolas Froidefond
Signature

Référence de publication: 2012139059/94.

(120182565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

T.H. C O Jeux Automatiques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8311 Capellen, 86, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 72.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012137531/10.

(120181685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Tagus Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 129.951.

Les comptes annuels au 28 Février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Octobre 2012.

TMF Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2012137532/12.

(120181463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Motorcycle Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 61.523.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 septembre 2011

Que sont réélus aux postes d'administrateur, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014,

- Monsieur Vandenberg André Hercules
demeurant au 602, Marcus Drive, USA - 75057 TX LEWISVILLE
- Monsieur Van Den Dungen Albert
demeurant au 15, Asbroekweg, NL - 6021 Budel
- Monsieur Van Grinsven Wilbert
demeurant 2340 FM 830, USA - 77378 Willis

Qu'est réélu au poste d'Administrateur-délégué, son mandat se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014,

- Monsieur Van Den Dungen Albert
demeurant au 15, Asbroekweg, NL - 6021 Budel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012138141/22.

(120182433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Toulouse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.799.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2012137537/10.

(120180918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Oceanbreeze Charter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 82.542.

Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 06 février 2012

1. Le mandat de l'Administrateur-délégué étant venu à échéance, le Conseil a décidé d'élire à la fonction d'Administrateur-délégué, la personne suivante:

Monsieur Rapetti Paolo, employé de banque, né le 07 septembre 1960 à Monza (Italie) et demeurant professionnellement à Via Broletto 46, 20121 Milano, Italie.

Son mandat est à durée indéterminée.

Extrait de la résolution du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, en date du 06 février 2012

1. Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, est appelé à la fonction d'Administrateur unique, la personne suivante:

Monsieur Rapetti Paolo, employé de banque, né le 07 septembre 1960 à Monza (Italie) et demeurant professionnellement à Via Broletto 46, 20121 Milano, Italie.

Son mandat est à durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme
OCEANBREEZE CHARTER S.A.

Référence de publication: 2012138164/22.

(120182642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Transtrend Fund Alliance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 97.101.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Paul DECKER
Le Notaire

Référence de publication: 2012137538/12.

(120181067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Truth Pol Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 132.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012137539/10.

(120181275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

TDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.695.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137540/9.

(120181171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Trans Route S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 13-17, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 107.866.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137545/9.

(120180860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Dagon SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 48.932.

EXTRAIT

IL RESULTE D'UNE DECISION PRISE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 07 MAI 2012

QUE SONT REELUS AUX POSTES D'ADMINISTRATEUR, LEURS MANDATS SE TERMINANT LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2016

- MADAME MARIE-PAUL VAN WAELEM, née le 05.01.1950 à Uccle (B), demeurant au 11A Boulevard Joseph II, L – 1840 Luxembourg

- MONSIEUR PAUL SUNNEN, né le 16.07.1960 à Contern (L), demeurant professionnellement au 2 Parc d'Activités «Syrðall» L – 5365 Munsbach

- FIDIGA S.A.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B23598 avec siège social à L 1330 Luxembourg, 30 Boulevard Grande Duchesse Charlotte avec comme représentant permanent Mme Marie-Joseph Renders, née le 17.10.1948 à Halle (B), avec adresse professionnelle au 11A Boulevard Joseph II L – 1840 Luxembourg

QU'EST ELU AU POSTE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES, SON MANDAT SE TERMINANT LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2016

- FIRELUX S.A.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B 84 589 avec siège social à L 9053 Ettelbruck, 45 Av. J.F. Kennedy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012137853/26.

(120182129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Treburden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 148.251.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012137546/10.

(120181615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Triangulo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 115.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012137549/10.

(120181644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Plastiflex Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 38.182.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 2012, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 octobre 2012, LAC/2012/48745, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société "PLASTIFLEX PARTICIPATIONS S.A." (en liquidation volontaire), RCS Luxembourg Numéro B 38.182, ayant son siège social à 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, constituée en date du 26 septembre 1991, par acte de Maître Léon Thomas, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 120 du 2 avril 1992. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 809 du 6 novembre 2000.

La Société a été mise en liquidation par acte du notaire soussigné en date du 15 octobre 2012.

La Société a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 (cinq) années à 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138210/22.

(120181836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Tropical Aquaculture Europe S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 118.280.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le liquidateur en date du 10 octobre 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré au L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137550/12.

(120181596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Ducat SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 51.175.

—
EXTRAIT

IL RESULTE D'UNE DECISION PRISE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2012
QUE SONT REELUS AUX POSTES D'ADMINISTRATEUR, LEURS MANDATS SE TERMINANT LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2016

- MADAME MARIE PAUL VAN WAELEM, née le 05.01.1950 à Uccle (B), demeurant professionnellement au 11A Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

- MADAME MARIE JOSEPH RENDERS, née le 17.10.1948 à Halle (B), demeurant professionnellement au 11A Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

- FIDIGA S.A.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B23598 avec siège social au 30 Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, avec comme représentant permanent Mme Marie Joseph Renders, née le 17.10.1948 à Halle (B), avec adresse professionnelle au 11A Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

QU'EST ELU AU POSTE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES, EN REMPLACEMENT DE EWA REVISION S.A., SON MANDAT SE TERMINANT LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2016

- FIRELUX S.A.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B 84.589 avec siège social à L 9053 Ettelbruck, 45 Av. J.F. Kennedy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012137875/26.

(120182136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

W.B.R.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 7, rue de Roodt.

R.C.S. Luxembourg B 160.616.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de «W.B.R.L. SARL» tenue le 5 octobre 2012 à Rambrouch

Les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Sante BEVILACQUA, né le 3 avril 1990 à Ettelbruck et demeurant à L-9175 Niederfeulen, 5 Millewee de son poste de gérant administratif avec effet à ce jour.

Il est décidé de ne pas pourvoir à son remplacement

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Les associés

Référence de publication: 2012137572/16.

(120181391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Twins Brothers Fashion Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 138.622.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012137552/10.

(120180956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

U.A.I. (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 105.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour U.A.I (Luxembourg) III S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012137554/11.

(120180812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Davco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.448.

L'an deux mil douze, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DAVCO S.A." (la «Société»), avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 17 avril 2012, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1361 du 1^{er} juin 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Tristan DAVAILLE, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Virginie SIMON, dirigeante de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de CINQ MILLE DEUX CENTS EUROS (5.200.- EUR) pour le porter de son montant actuel de CINQUANTE-CINQ MILLE TROIS CENTS EUROS (55.300.- EUR) représenté par CINQ CENT CINQUANTE-TROIS (553) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune à SOIXANTE MILLE CINQ CENTS EUROS (60.500.- EUR) par l'émission de CINQUANTE-DEUX (52) nouvelles actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération par Madame Véronique CRÉMER, employée, demeurant 10 rue de Montholon Paris (75009) des cinquante-deux (52) nouvelles actions par capitalisation, ensemble avec une prime d'émission de QUATRE-VINGT QUATORZE MILLE HUIT CENT EUROS (94.800.- EUR), d'une créance certaine, liquide, et exigible existant à charge de la société au montant de CENT MILLE EUROS (100.000.- EUR) suivant le bilan intérimaire de la société arrêté au 31 août 2012.

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de CINQ MILLE DEUX CENTS EUROS (5.200.- EUR) pour le porter de son montant actuel de CINQUANTE-CINQ MILLE TROIS CENTS EUROS (55.300.- EUR) représenté par CINQ CENT CINQUANTE-TROIS (553) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune à SOIXANTE MILLE CINQ CENTS EUROS (60.500.- EUR) par l'émission de CINQUANTE-

DEUX (52) nouvelles actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes:

Madame Véronique CRÉMER, employée, demeurant à F- Paris 9^e, rue de Montholon,

ici représentée par Madame Virginie Simon, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 septembre 2012, qui restera, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles,

laquelle déclare souscrire les CINQUANTE-DEUX (52) actions nouvelles et les libérer entièrement par capitalisation, ensemble avec une prime d'émission de QUATRE-VINGT QUATORZE MILLE HUIT CENT EUROS (94.800.- EUR), d'une créance certaine, liquide, et exigible existant à charge de la société au montant de CENT MILLE EUROS (100.000.- EUR) suivant le bilan intérimaire de la société arrêté au 31 août 2012.

En conformité avec l'article 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ledit apport en nature a été évalué dans un rapport établi en date du 25 septembre 2012 par audex sàrl, une société ayant son siège social à L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 64.276, en la personne de Monsieur Tom Richard GORDON, réviseur d'entreprises agréé à Luxembourg, qui conclut comme suit:

Conclusions:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'apport en nature effectué ne correspond pas, au moins au nombre et à la valeur nominale des actions et de la prime d'émission à émettre, en contrepartie.»

Le bilan et le rapport du réviseur d'entreprises resteront, après avoir été signés "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à SOIXANTE-MILLE CINQ CENTS EUROS (60.500.- EUR) représenté par SIX CENT CINQ (605) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.»

Estimation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ mille euros (1.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. DAVAILLE, B. TASSIGNY, V. SIMON, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 septembre 2012. Relation: LAC/2012/45115. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137854/87.

(120182322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

United Grain and Oil Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 55.270.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137556/9.

(120180925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

United Investment Corporation Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 101.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137557/9.

(120181255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

UPS International Investments LLC S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.794.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 16 octobre 2012 que le capital de la Société a été augmenté du montant actuel de deux milliards deux cent quatre-vingt-six millions deux cent quatre-vingt-neuf mille quatre-vingt-dix Euros cinquante-sept centimes Euros (EUR 2.286.289.090,57) à deux milliards quatre cent soixante-huit millions trois cent soixante-quinze mille trois cent dix-neuf Euros soixante et onze centimes (EUR 2.468.375.319,71) par l'émission de cent quatre-vingt-deux millions quatre-vingt-six mille deux cent vingt-neuf virgule quatorze (182.086.229,14) parts de Catégorie B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, souscrites par United Parcel Service of America, Inc., une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 55 Glenlake Parkway NE, Atlanta, GA 30328, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2012137558/19.

(120180994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Aximo VI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.158.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010, tenue en date du 18 octobre 2012, que:

Est réélue, en qualité d'Administrateur de catégorie B, pour un an et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013:

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Est réélue, en qualité de Commissaire aux comptes pour la même période:

- H.R.T. Révision S.A., 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012137729/17.

(120181923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Ursula Von Siemens A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 128.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012137559/10.

(120181445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Ushastok Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 151.394.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil
d'administration tenue au siège social le 25 septembre 2012*

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société au 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

USCHASTOK CORPORATION S.A.

Référence de publication: 2012137560/13.

(120181333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

VAM Managed Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 129.579.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VPB Finance S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012137566/11.

(120181631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Africell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 134.142.

—
Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'actionnaire unique de la société extraordinairement en date du 19 octobre 2012

1. L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat des administrateurs de la Société jusqu'à la tenue l'assemblée générale annuelle de la Société en relation avec l'approbation des comptes annuels clos au 31 décembre 2012:

- Monsieur Laurent GODINEAU, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, administrateur,

- Monsieur Cyril PALCANI, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, administrateur,

- Monsieur Ziad DALLOUL, demeurant Lintel Holding, Al Borj Bldg - An Nahar 3rd floor -Al Borj Square, Down Town, 1165070 Beyrouth, Liban, administrateur et président du conseil d'administration.

2. L'actionnaire unique décide également de reconduire ERNST & YOUNG S.A., société anonyme établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, en qualité de réviseur d'entreprise agréé de la Société jusqu'à la tenue l'assemblée générale annuelle de la Société en relation avec l'approbation des comptes annuels clos au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137691/20.

(120181950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

DD Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 152.948.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137855/10.

(120182648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.
